



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة المالية
المدىرة العامة للضرائب



COMMUNIQUE

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DES ENTREPRISES REALISANT DES OPERATIONS D'EXPORTATION DE BIENS ET DE SERVICES

Il est porté à la connaissance des entreprises réalisant des opérations d'exportation que la Direction Générale des Impôts met à leur disposition une adresse électronique dédiée "sadiratouka.contactdgi@mf.gov.dz", afin de s'informer, dans les meilleurs délais, sur les procédures fiscales en relation avec l'activité exercée et de faire part des difficultés éventuellement rencontrées en la matière.

Par ailleurs, une procédure simplifiée est réservée aux traitements des demandes introduites par ces entreprises, concernant :

1. L'agrément au régime des achats en franchise de TVA,
2. Le remboursement des crédits de TVA et de l'avance financière de 30%,
3. Les attestations de situation fiscale, en cas de transfert de fonds à l'étranger en relation avec les opérations d'exportation.

Pour toute information complémentaire, les opérateurs concernés sont priés de saisir la DGI via l'adressé électronique communiquée.